Docusign Envelope ID: D63C7D9B-E0C0-8A9F-8385-6E9C634700D6

2GDCF
Société à responsabilité limitée au capital de 2.144.440 €
Siège social : 373 route de Cazaous, 40990 MEES
108 229 840 R.C.S. DAX
(ci-après la « Société »)

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS EN DATE DU 09 SEPTEMBRE 2026

Les soussignés :

- Monsieur Gilles DEGOUY,
  Demeurant 5 avenue de Bretagne, 77270 Villeparisis,
  Titulaire de 1.977.560 parts sociales en pleine propriété, numérotées de 1 à 1.977.560.

- Madame Marie Christiane GAUTHIER ép. DEGOUY,
  Demeurant 5 avenue de Bretagne, 77270 Villeparisis,
  Titulaire de 166.880 parts sociales en pleine propriété, numérotées de 1.977.561 à 2.144.440.

détenant ensemble 2.144.440 parts sociales, soit la totalité des parts de la société 2GDCF désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 2GDCF et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 18 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :
- Modification de la date de clôture du premier exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés décident de modifier la date de clôture du premier exercice social, initialement fixée au 31 décembre 2026, et de la fixer au 31 décembre 2027.

En conséquence, le premier exercice social aura une durée exceptionnelle de 17 mois.

La date de clôture des exercices sociaux suivants demeure inchangée et reste fixée au 31 décembre de chaque année.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de la décision qui précède, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« *Article 4 - DUREE DE LA SOCIETE - EXERCICE SOCIAL*

La durée de la Société est fixée à 99 années à compter de la date d'immatriculation au Registre du

DS GD DS CD

Docusign Envelope ID: D63C7D9B-E0C0-8A9F-8385-6E9C634700D6

Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
Par exception le premier exercice clôturera le 31 décembre 2027. »

TROISIÈME DÉCISION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, pour effectuer les formalités de publicité prescrites par la loi.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société

Les soussignés :

(i) reconnaissent que le présent acte est conclu sous la forme d'un écrit électronique, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil, et signé électroniquement au moyen d'un procédé fiable d'identification mis en place par DocuSign (www.docusign.com) garantissant le lien entre chaque signature avec le présent acte auquel elle s'attache, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil ;

(ii) reconnaissent que le présent acte a la même force probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et qu'il pourra leur être valablement opposé ;

(iii) reconnaissent que (1) l'exigence d'une pluralité d'originaux est réputée être satisfaite lorsque le présent acte signé électroniquement est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, et que (2) ce procédé permet à chaque signataire de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code civil ;

(iv) s'entendent pour désigner MEES (France) comme lieu de signature du Présent acte ; et

(v) reconnaissent et acceptent que le présent acte est signé le 09.09.2026

M. Gilles DEGOUY

DocuSigned by:
Gilles DEGOUY
D256ED32B0C044C...

Mme Marie Christiane GAUTHIER ép. DEGOUY

DocuSigned by:
Christiane Degouy
95938689642A48F...